

Eh ! Toi, là-bas ! Regarde un peu par ici !

Jeudi 9 avril a eu lieu une grève générale contre l'austérité et la loi Macron. Bien qu'il soit évident qu'une seule journée de mobilisation ne sert à rien à part à perdre de l'argent pour les grévistes, les directions des syndicats organisateurs se félicitent de cette grève et nous donne rendez-vous le 1^{er} mai, jour absolument inutile en terme de lutte puisque férié. Bref, elles trahissent encore une fois les travailleurs qu'elles sont pourtant censées défendre.

Doit-on en rester là ? Certainement pas !

En 2006, la mobilisation contre le Contrat Première Embauche (CPE) a montré à quel point il était nécessaire de déborder les organisations syndicales pour obtenir gain de cause. Les lycéens et les étudiants ont de leur côté joué un rôle important dans la lutte. Aujourd'hui la loi Macron est sans aucun doute bien pire et pourtant personne ou presque ne bouge. Nous nous sommes déjà laissé faire sur la réforme des retraites. Va-t-on encore subir cela longtemps ? Le temps est-il à l'auto-apitoiement ? Non !

CPE

- Contrat Première embauche : contrat similaire à un CDI sauf que l'employeur aurait eu la possibilité de licencier le salarié sans motif durant les deux premières années du contrat.

2006

7 février : mobilisation de 200 000 à 400 000 personnes dans tout le pays contre le CPE.

8-9 février : le Premier Ministre, Dominique de Villepin, fait passer la loi contenant le CPE en force à l'Assemblée. Il utilise pour cela l'article 49-3 de la Constitution, qui permet d'éviter le vote des députés.

Février : mobilisation étudiante et lycéenne.

7 mars : **entre 400 000 et 1 million de personnes dans la rue.** Des dizaines de lycées et de facs bloqués avec organisation d'assemblées générales pour décider de la reconduction des blocages.

14 mars : 41 000 personnes dans la rue.

16 mars : **entre 400 000 et 800 000 personnes dans la rue.** Blocage de routes et de voies ferrées par les lycéens et les étudiants.

18 mars : **entre 530 000 et 1,5 million de manifestants.**

28 mars : grève interprofessionnelle. **Entre 1 et 3 millions de personnes dans la rue.**

30 mars : le Conseil Constitutionnel déclare la loi conforme à la constitution.

31 mars : le Président Jacques Chirac annonce que la loi est promulguée.

4 avril : nouvelle grève interprofessionnelle. De nouveau **entre 1 et 3 millions de personnes dans la rue.**

6 avril : nouveaux blocages de routes et de voies ferrées par les étudiants et les lycéens. **Le pont qui relie l'île d'Oléron au continent est fermé plusieurs heures et le convoi de l'Airbus A380 vers Toulouse est immobilisé un moment.**

10 avril : le Premier Ministre, Dominique de Villepin, déclare, perspicace, que le CPE ne peut être appliqué. Levée des blocages de facs et de lycées.

21 avril : le CPE est abrogé.

LOI MACRON

- Banalisation du travail le dimanche et de nuit et de plus sans garantie d'être payé plus que les jours ouvrables.
- Casse de la justice prud'homale (donc de la défense des salariés).
- Facilitation des licenciements.
- Possibilité pour l'employeur d'établir un contrat de « gré à gré » avec l'employé permettant de contourner le Droit du travail et les conventions collectives fixant les règles d'une profession.
- Possibilité pour les entreprises de faire travailler gratuitement des personnes handicapées au prétexte de stages de « mise en situation professionnelle ». Ces personnes seront décomptées du quota de personnes handicapées que doivent employer les entreprises.
- Déréglementation des transports privés comme le car au détriment des transports public comme le train.
- Et encore d'autres réjouissances...

2015

Début février : rien.

17 février : le Premier Ministre, Manuel Valls, fait passer la loi Macron en force via le 49-3 car l'issue du vote des députés est incertaine.

Fin février : rien.

Mars : rien.

9 avril dans la journée : grève interprofessionnelle « contre l'austérité et la loi Macron ». Environ 300 000 manifestants dans tout le pays. Quelques lycées et facs bloqués, notamment la fac de Strasbourg.

9 avril au soir : auto-congratulation des organisation syndicales.

Avril : ?

**MAIS QU'EST-CE
QU'ON ATTEND
POUR FOUTRE
LE FEU ?**

